



# QUEL ACCÈS À L'EMPLOI DURABLE pour les allocataires **seniors ?**

# Introduction

**Ce document a pour objet la présentation d'une étude sur l'accès à l'emploi durable des allocataires seniors.**

**Les objectifs de ce travail sont doubles :**

- Apporter une meilleure compréhension de la diversité des profils des allocataires seniors ;
- identifier l'âge à partir duquel des difficultés pour accéder à un emploi durable s'amorcent, les allocataires les plus touchés et les pistes explicatives.

## **Quelques précisions sur les notions**

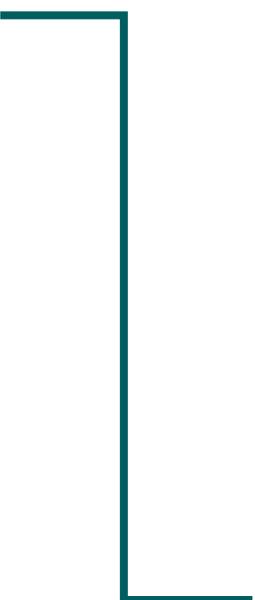
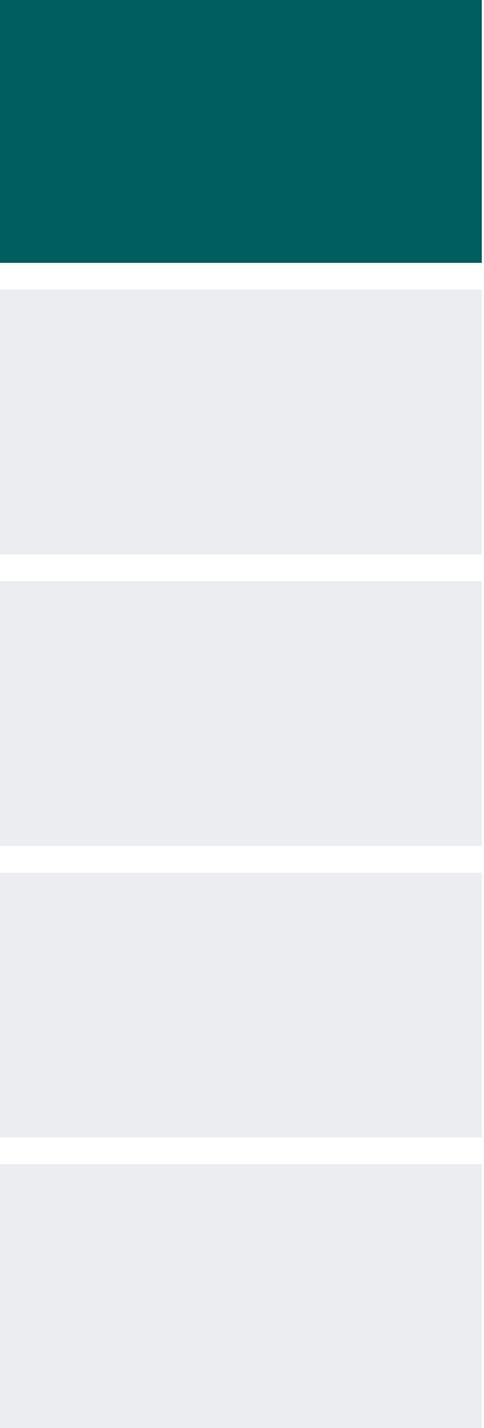
- Un emploi « durable » se réfère ici à un emploi d'une durée d'au moins 6 mois (y compris contrat à durée limitée).
- On considère qu'un allocataire « accède » à un emploi lorsque l'on identifie un emploi en cours dans la période étudiée, c'est-à-dire dans les 12 mois qui suivent l'ouverture de son droit dans cette étude.
- La notion de « seniors » est élargie aux 50-54 ans pour mieux identifier la présence de l'âge « pivot ».

La population de cette étude est rattachée à la réglementation en vigueur en 2021.

- **350 000 allocataires âgés de 50 à 65 ans ont ouvert un droit en 2022. Ils sont répartis dans 5 groupes, qui mettent en lumière la diversité de leurs profils.**
- **L'accès à un emploi durable varie du simple au double selon les différents profils d'allocataires seniors.**
- **La présence d'un « âge pivot » autour de 56 ans marque le début d'une chute du taux d'accès à l'emploi durable avec l'âge.**
- **Une ancienneté élevée dans l'emploi perdu avant l'entrée au chômage apparaît comme un facteur clé pour comprendre l'intensité de cette chute.**
- **De nombreuses pistes explicatives peuvent être citées : difficultés d'appariement, discriminations à l'embauche, proximité à la retraite.**

# SOMMAIRE

- **Le contexte**
- **Les allocataires seniors : une population hétérogène**
- **Une baisse généralisée de l'accès à l'emploi avec l'âge**
- **Les pistes explicatives de cet effet négatif de l'âge**

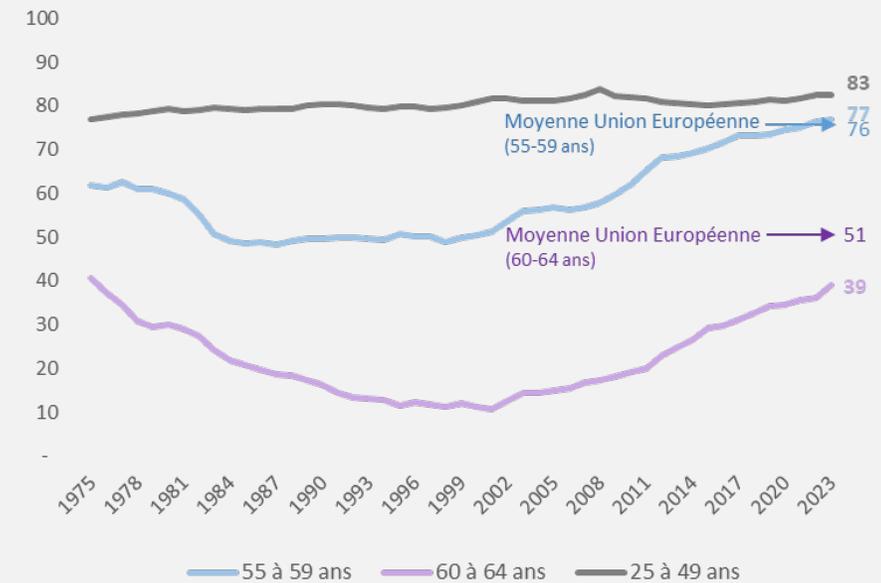


# LE CONTEXTE

# LA SITUATION DES SENIORS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

- Les seniors sont moins diplômés, plus souvent **indépendants**, sinon en **CDI** et/ou à **temps partiel**.
- **Le taux d'emploi baisse entre 50 et 59 ans** et devient inférieur à la moyenne de l'Union Européenne entre 60 et 64 ans.
- Un taux de chômage plus faible, mais un **chômage de longue durée plus fréquent**.

## TAUX D'EMPLOI PAR ÂGE ENTRE 1975 ET 2023



Sources : Insee, séries longues enquêtes Emploi (calculs Dares) ; Eurostat, Labour Force Survey  
 Champ : population des ménages, France, hors Mayotte ; Union Européenne  
 Lecture : en 2023, 77 % des personnes âgées entre 55 et 59 ans sont en emploi. Sur cette tranche d'âge, la moyenne des pays de l'Union Européenne s'élève à 76 %.

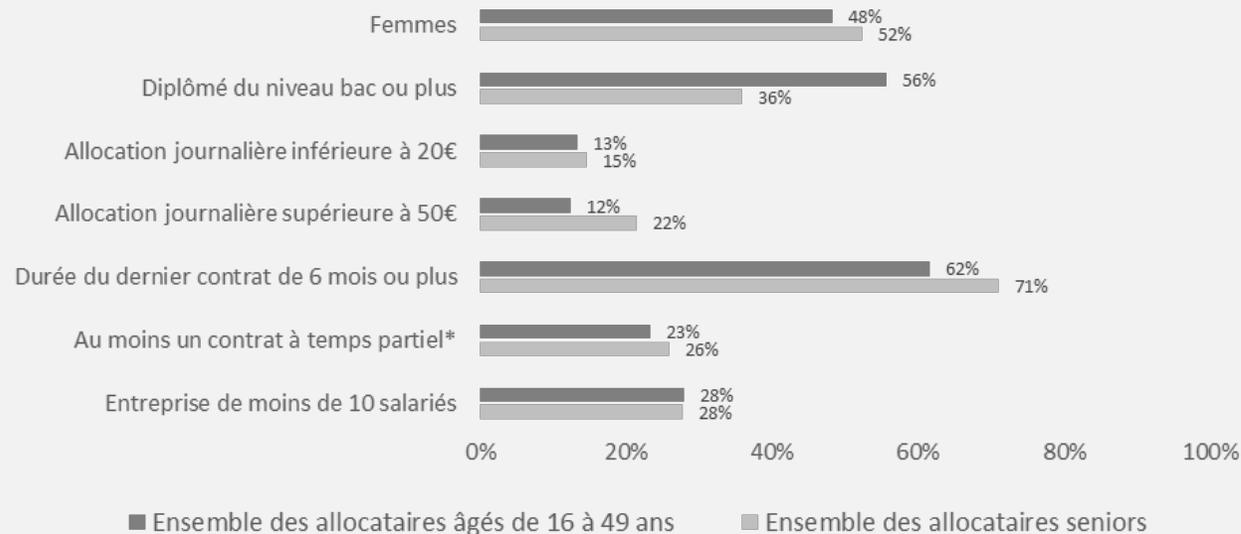
# LA SITUATION DES SENIORS A L'ASSURANCE CHÔMAGE

En 2022, **350 000 allocataires âgés entre 50 et 65 ans ont ouvert un droit**, soit 17 % des 2 millions (tous âges confondus).

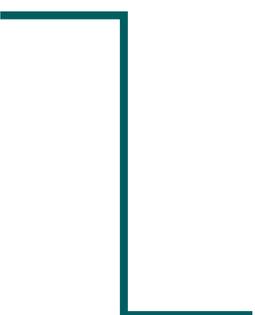
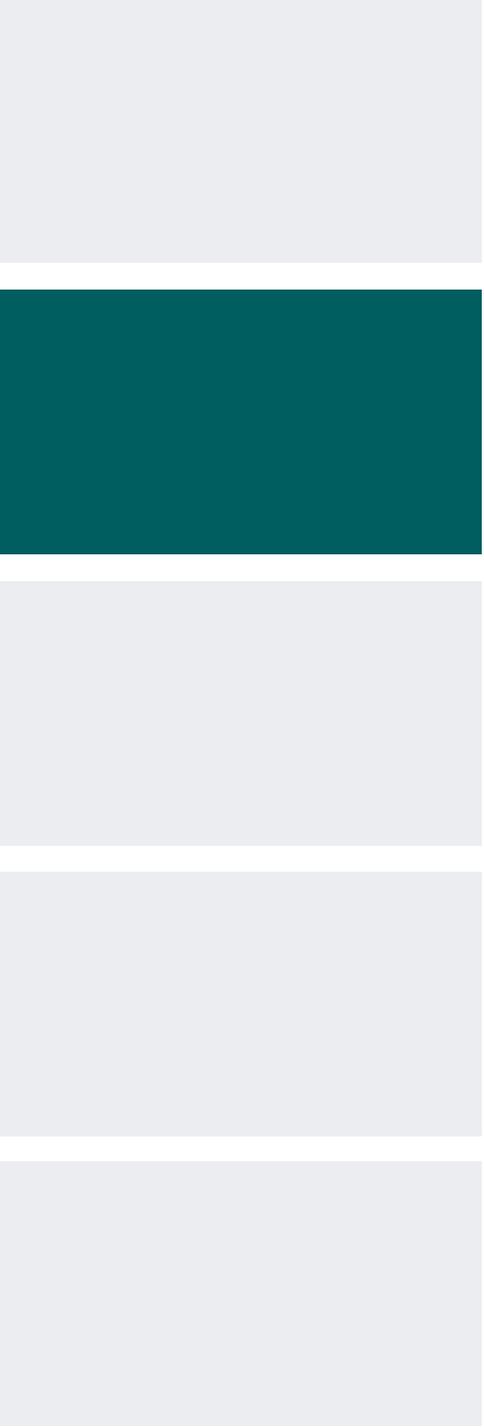
Par rapport aux plus jeunes :

- **moins souvent diplômés** d'un niveau Bac ou plus, plus souvent perdu un **contrat durable**.
  - **plus souvent une allocation journalière supérieure à 50 €...** mais **autant inférieure à 20 €**.
- Ce profil « moyen » masque **une diversité des parcours et des situations**.

## PROFIL DES SENIORS OUVRANT UN DROIT PAR RAPPORT AUX PLUS JEUNES



Source : Unédic, Fichier national des allocataires (FNA)  
 Champ : ouvertures de droit au régime général en 2022 d'allocataires âgés entre 16 et 65 ans, France métropolitaine  
 \* Au cours de la période servant au calcul du salaire de référence lors de l'ouverture du droit chômage (entre 6 mois et 3 ans), hors intérim  
 Lecture : 52 % des allocataires ouvrant un droit entre 50 et 65 ans sont des femmes, contre 48 % de ceux âgés de 16 à 49 ans.

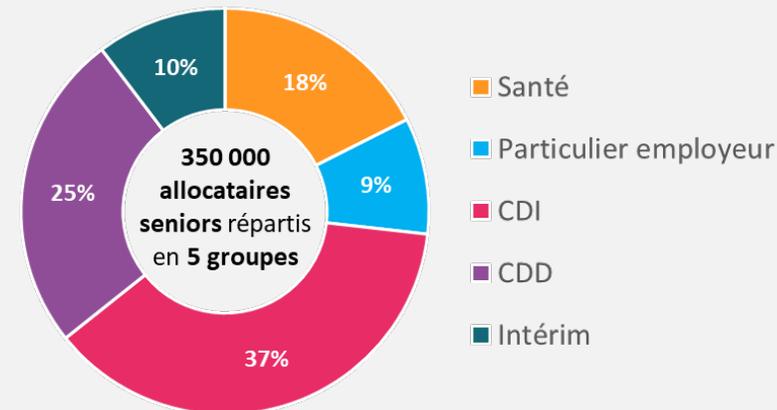


# **LES ALLOCATAIRES SENIORS : une population hétérogène**

# UNE POPULATION QUI PEUT ÊTRE DIVISÉE EN CINQ GROUPES

L'étude définit **cinq groupes d'allocataires seniors** qui partagent des caractéristiques proches.

- Méthode :
  - classification non supervisée
  - simplification des résultats à l'aide d'une règle décisionnelle (allocataire classé groupe 1 s'il possède la caractéristique, sinon groupe 2, etc.)
- Résultat : **ce qui rapproche les allocataires seniors est leur parcours d'emploi récent**



## Santé

Parcours d'emploi récent marqué par une dégradation de l'état de santé (arrêt maladie, licenciement pour inaptitude physique, pension d'invalidité)

## Particulier employeur

Dernier contrat : réalisé auprès d'un particulier

## CDI, CDD et Intérim

Dernier contrat : respectivement un CDI, un CDD ou de l'intérim

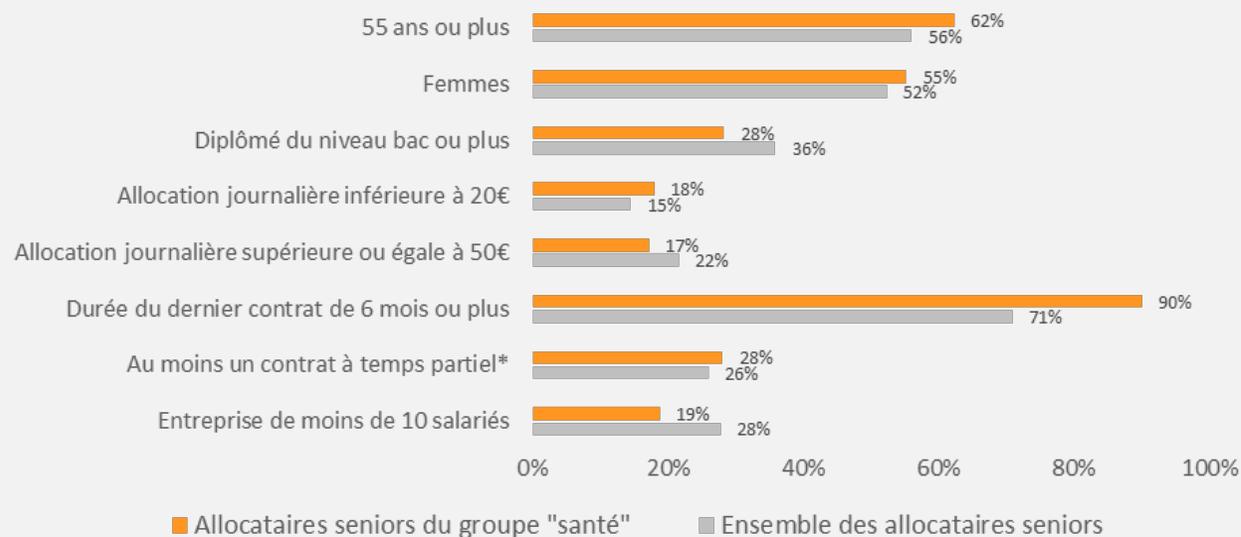


Par rapport à l'ensemble des allocataires seniors, ceux du groupe **santé** (18 %) :

- plus âgés, moins souvent diplômés d'un niveau Bac ou plus
- en **emploi durable** (en CDI pour environ 85 %), 60 % ayant été licenciés pour inaptitude physique
- plus souvent employés dans des **entreprises de 10 salariés ou plus**
- secteurs principaux : **santé humaine et action sociale** (17 %), **commerce** (15 %), **industrie** (14 %)

Il existe différentes manières d'aborder cette notion. Par exemple, un tiers des Français âgés de 50-66 ans se percevait en moyenne ou mauvaise santé en 2023 (enquête emploi, Insee, calculs Unédic)

## PROFIL DES ALLOCATAIRES DU GROUPE « SANTÉ » PAR RAPPORT À L'ENSEMBLE DES ALLOCATAIRES SENIORS



Source : Unédic, Fichier national des allocataires (FNA)  
Champ : ouvertures de droit au régime général en 2022 d'allocataires âgés entre 50 et 65 ans, France métropolitaine  
\* Au cours de la période servant au calcul du salaire de référence lors de l'ouverture du droit chômage (entre 6 mois et 3 ans), hors intérim

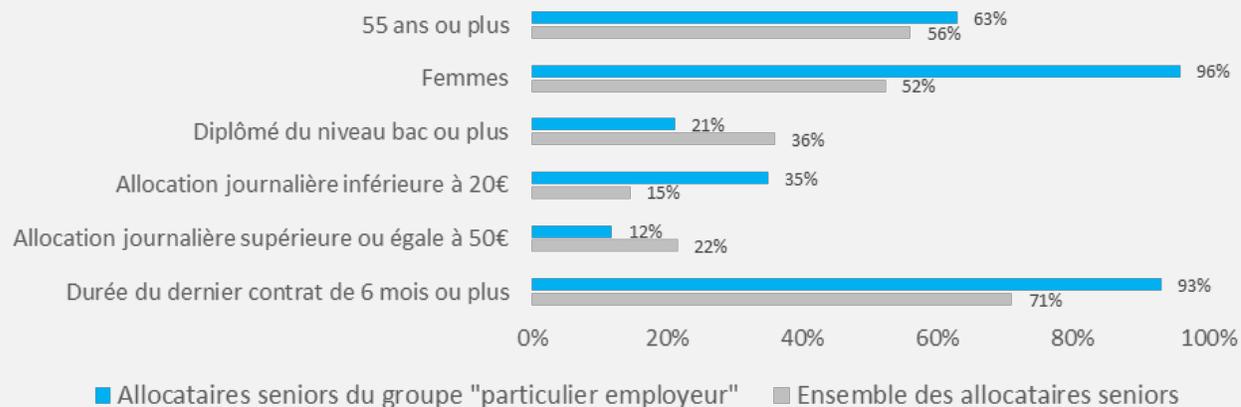


## LE GROUPE PARTICULIER EMPLOYEUR

Par rapport à l'ensemble des allocataires seniors, ceux du groupe **particulier employeur** (9 %) :

- plus âgés, presque exclusivement des femmes et moins souvent diplômés d'un niveau Bac ou plus  
→ la moitié des salariés du secteur sont âgés de 50 ans ou plus (Fepem, Rapport d'activité, 2023)
- allocations journalières très faibles
- majoritairement en **emploi durable** (en CDI pour plus de 90 %)
- métiers : aide et assistance aux personnes âgées ou handicapées, entretien et travaux ménagers...

### PROFIL DES ALLOCATAIRES DU GROUPE « PARTICULIER EMPLOYEUR » PAR RAPPORT À L'ENSEMBLE DES ALLOCATAIRES SENIORS



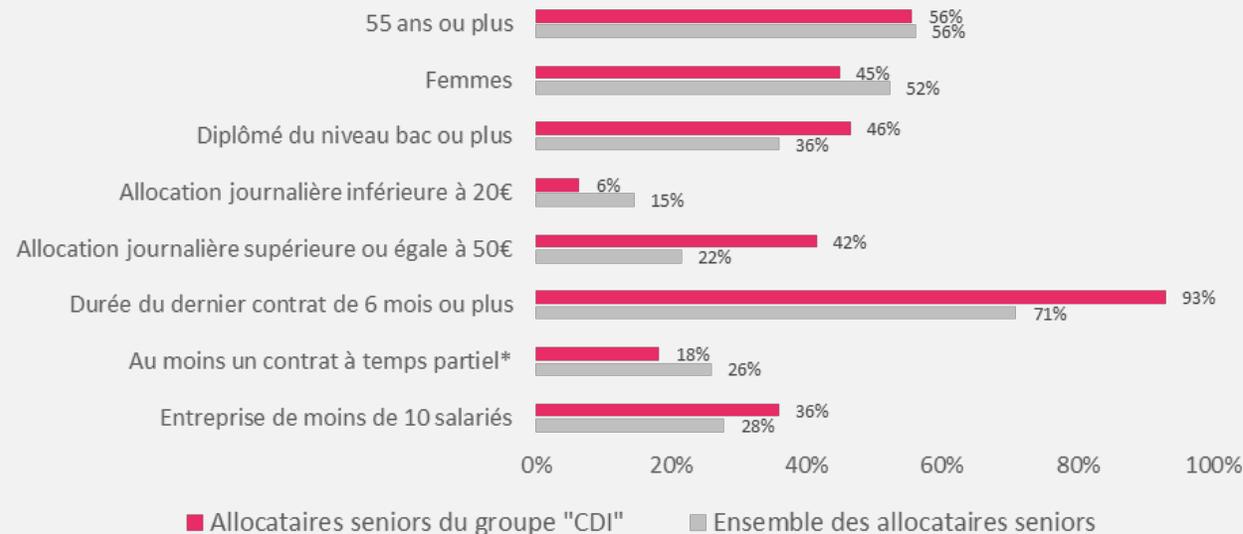
Source : Unédic, Fichier national des allocataires (FNA)  
Champ : ouvertures de droit au régime général en 2022 d'allocataires âgés entre 50 et 65 ans, France métropolitaine



## Par rapport à l'ensemble des allocataires seniors, ceux du groupe **CDI** (37 %) :

- Un peu plus souvent des **hommes** et **plus souvent diplômés** d'un niveau bac ou plus
- **Allocations journalières plus élevées**
- Majoritairement en **emploi durable** (pour les autres cas : rupture de période d'essai principalement)
- Plus souvent employés dans de **très petites entreprises**
- Secteurs principaux : **commerce** (18 %), **industrie** (14 %)

### PROFIL DES ALLOCATAIRES DU GROUPE « CDI » PAR RAPPORT À L'ENSEMBLE DES ALLOCATAIRES SENIORS



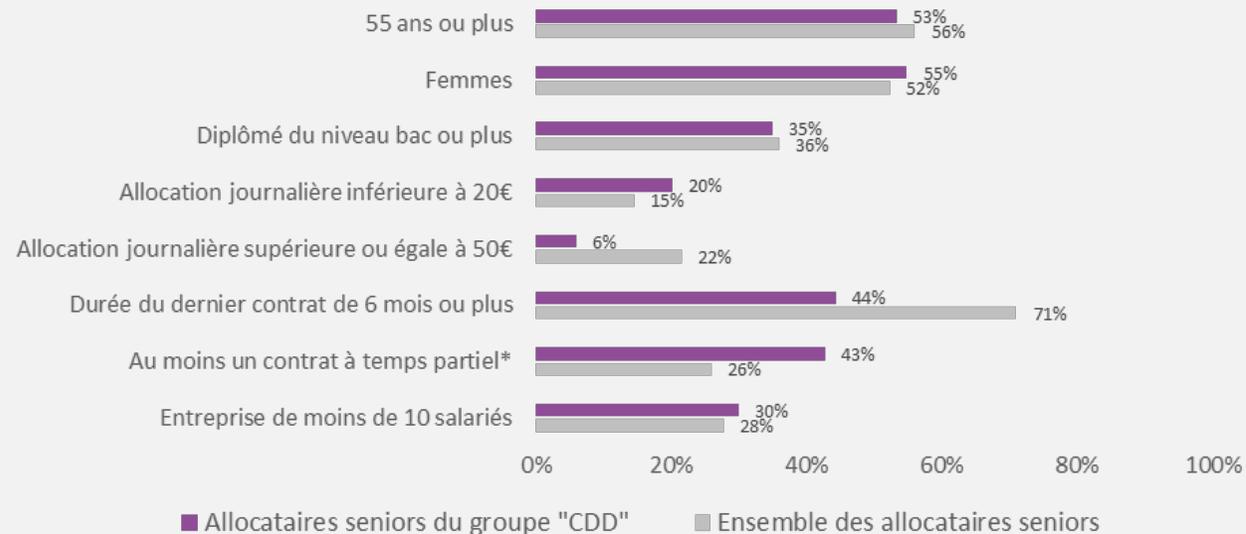
Source : Unédic, Fichier national des allocataires (FNA)  
Champ : ouvertures de droit au régime général en 2022 d'allocataires âgés entre 50 et 65 ans, France métropolitaine  
\* Au cours de la période servant au calcul du salaire de référence lors de l'ouverture du droit chômage (entre 6 mois et 3 ans), hors intérim



**Par rapport à l'ensemble des allocataires seniors, ceux du groupe CDD (25 %) :**

- Allocations journalières plus faibles
- Pour moitié en emploi non-durable
- Plus souvent au moins un contrat à temps partiel
- Secteurs principaux : santé humaine et action sociale (16 %), hébergement et restauration (12 %), administration publique (10 %), agriculture, sylviculture et pêche (9 %)

## PROFIL DES ALLOCATAIRES DU GROUPE « CDD » PAR RAPPORT À L'ENSEMBLE DES ALLOCATAIRES SENIORS



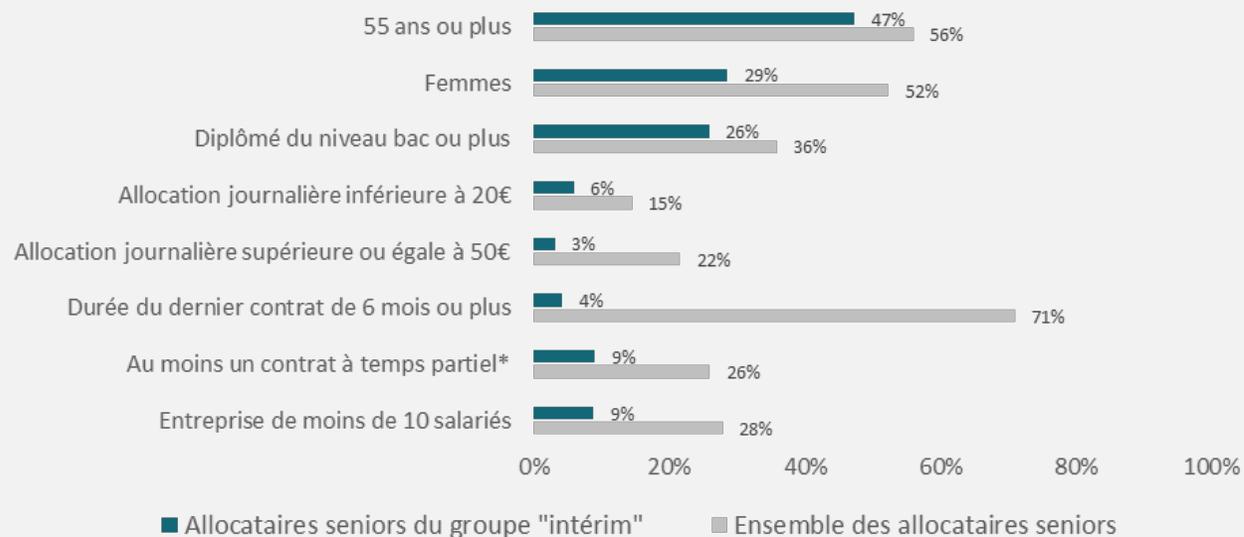
Source : Unédic, Fichier national des allocataires (FNA)  
Champ : ouvertures de droit au régime général en 2022 d'allocataires âgés entre 50 et 65 ans, France métropolitaine  
\* Au cours de la période servant au calcul du salaire de référence lors de l'ouverture du droit chômage (entre 6 mois et 3 ans), hors intérim



Par rapport à l'ensemble des allocataires seniors, ceux du groupe **intérim** (10 %) :

- Plus **jeunes**, pour beaucoup des **hommes** et **moins souvent diplômés** d'un niveau bac ou plus
- **Allocations journalières concentrées autour de la moyenne** (82 % entre 20 et 39 € vs. 51 %)
- Presque exclusivement en **emploi non-durable**
- Plus souvent employés dans des **entreprises de 10 salariés ou plus**
- Secteurs principaux : **industrie** (29 %), **construction** (23 %), **transport et entreposage** (11 %)

## PROFIL DES ALLOCATAIRES DU GROUPE « INTERIM » PAR RAPPORT À L'ENSEMBLE DES ALLOCATAIRES SENIORS



Source : Unédic, Fichier national des allocataires (FNA)  
Champ : ouvertures de droit au régime général en 2022 d'allocataires âgés entre 50 et 65 ans, France métropolitaine  
\* Au cours de la période servant au calcul du salaire de référence lors de l'ouverture du droit chômage (entre 6 mois et 3 ans), hors intérim

# UN TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI DURABLE VARIABLE ENTRE LES GROUPES

## 28 % des 50-65 ans ont accédé à un emploi durable

- varie du simple au double selon le groupe
- 4 emplois durables sur 10 sont de la réembauche pour le groupe CDD (même employeur que celui du contrat perdu avant l'ouverture de droit)

## Un emploi durable signé sur deux est un CDI

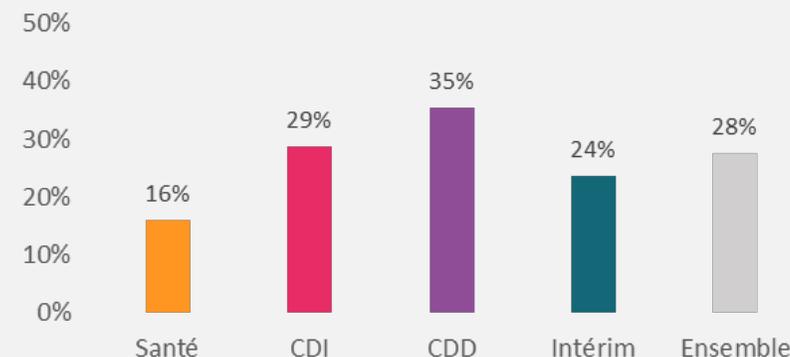
- une part en baisse avec l'âge

Un taux d'accès de **35 % pour les 50 ans** (similaire au taux moyen des 25-49 ans) vs. **12 % pour les 65 ans**.

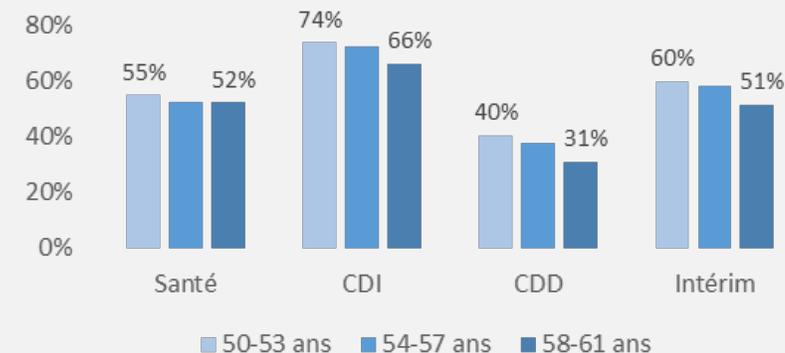
- ➔ à partir de **quel âge** cette baisse s'amorce ?
- ➔ est-elle **similaire pour tous les allocataires** ?

L'accès à l'emploi des allocataires du groupe « particuliers employeurs » n'est pas étudié pour des raisons d'absence de données. D'autres allocataires sont également exclus (allocataires résidant à l'étranger...) pour proposer des taux les plus fiables possibles.

## TAUX D'ACCÈS À UN EMPLOI DURABLE À 12 MOIS



## PART DES CDI SIGNÉS PARMIS LES ALLOCATAIRES QUI ACCÈDENT À UN EMPLOI DURABLE À 12 MOIS



Source : Unédic, Fichier national des allocataires (FNA) ; Déclaration sociale nominative de France Travail (DSN-FT)  
Champ : ouvertures de droit au régime général en 2022 d'allocataires âgés entre 50 et 65 ans, restreint aux personnes susceptibles d'accéder à un emploi identifié dans la DSN-FT (Encadré 3, voir publication), France métropolitaine.  
Lecture : 35 % des allocataires seniors du groupe « CDD » ont accédé à un emploi durable dans les 12 mois suivant leur ouverture de droit (graphique haut). 40 % des allocataires âgés entre 50 et 53 ans du groupe « CDD » qui ont accédé à un emploi durable ont signé un CDI (graphique bas).



**— UNE BAISSE GÉNÉRALISÉE  
de l'accès à l'emploi avec l'âge**

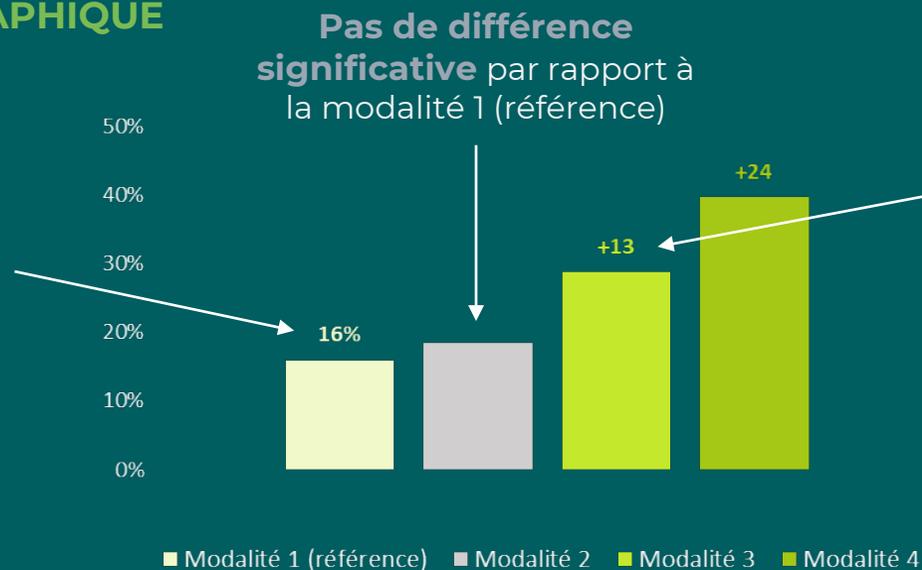
L'objectif est maintenant d'analyser les effets de différentes variables sur le taux d'accès à l'emploi durable.

→ Régressions logistiques sur chacun des groupes (contrôle de nombreuses variables (sexe, diplôme...))

- Résultat : effet moyen associé à chaque modalité par rapport à la référence
  - Si on estime un taux de 50 % pour les femmes et un taux de 40 % pour les hommes, l'effet d'être un homme est de -10 points
  - Toutes les modalités doivent être comparées à la référence
- Un résultat non significatif est grisé (le taux estimé n'est pas significativement différent de la référence)
- On présente le taux observé pour la référence

## EXEMPLE DE LECTURE D'UN GRAPHIQUE

Taux d'accès à l'emploi durable observé : 16 % des allocataires de la modalité 1 ont accédé à un emploi durable

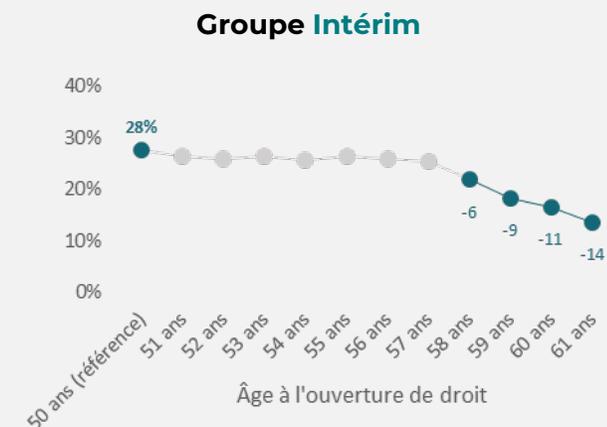
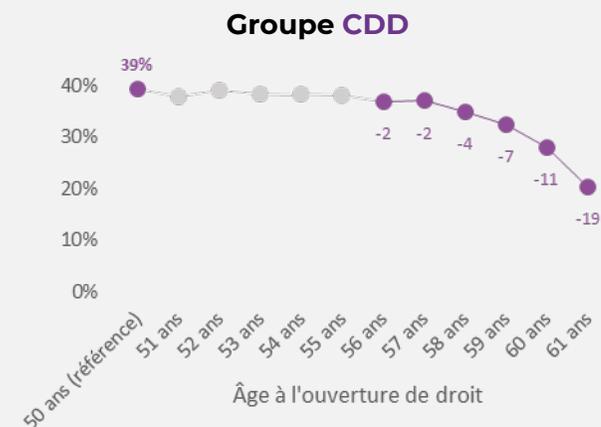
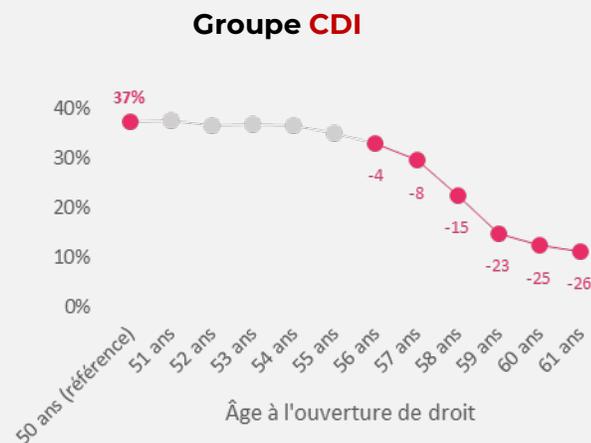
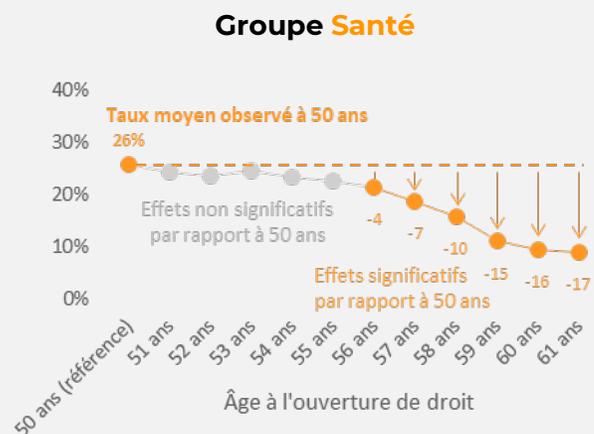


Le taux d'accès des allocataires de la modalité 3 est significativement supérieur de 13 points par rapport à la modalité 1 (référence)

# UNE BAISSÉ SIGNIFICATIVE DE L'ACCÈS À L'EMPLOI DURABLE AVEC L'ÂGE

UNE BAISSÉ GÉNÉRALISÉE DE L'ACCÈS À L'EMPLOI AVEC L'ÂGE

## EFFETS ESTIMÉS DE L'ÂGE SUR LE TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI DURABLE À 12 MOIS



Source : Unédic, Fichier national des allocataires (FNA) ; Déclaration sociale nominative de France Travail (DSN-FT)  
 Champ : ouvertures de droit au régime général en 2022 d'allocataires âgés entre 50 et 61 ans, restreint aux personnes susceptibles d'accéder à un emploi identifié dans la DSN-FT (Encadré 3, voir publication), France métropolitaine  
 Lecture : le taux d'accès à l'emploi durable est significativement plus faible de 4 points à 56 ans par rapport à 50 ans pour le groupe « CDI ».  
 Note : sont significatives à 5 % ou moins par rapport à la référence, les modalités où un écart est indiqué (méthode Encadré 4, voir publication).  
 La valeur de la référence (indiquée en %) correspond au taux moyen d'accès à l'emploi durable observé des allocataires âgés de 50 ans.

**Une baisse significative du taux d'accès à l'emploi durable à partir de 56 ans** (58 ans pour le groupe intérim)

### Le « rythme » de la baisse diffère

- **CDI, Santé** : une chute jusqu'à 59 ans qui ralentit ensuite (85 % de la baisse entre 50 et 61 ans atteinte à 59 ans)
- **Intérim** : une chute continue (66 % de la baisse entre 50 et 61 ans atteinte à 59 ans)
- **CDD** : une érosion progressive (36 % de la baisse entre 50 et 61 ans atteinte à 59 ans)
  - mais une légère hausse de la réembauche entre 50 et 59 ans (+3 points)

**Une baisse plus forte pour l'emploi durable que non-durable**

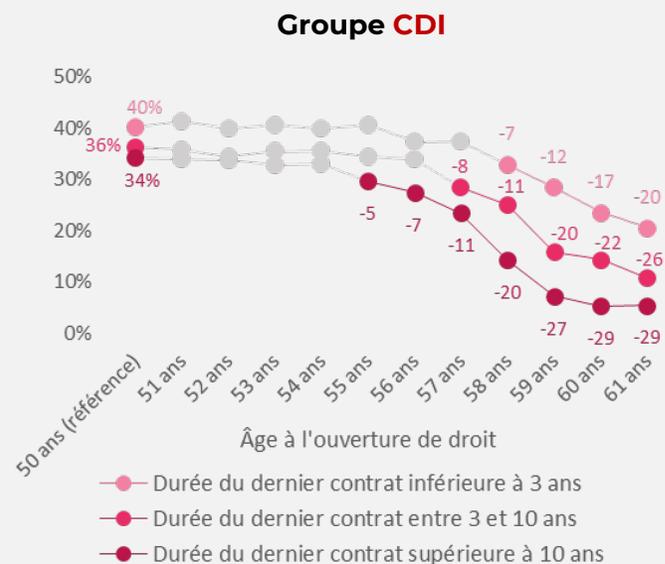
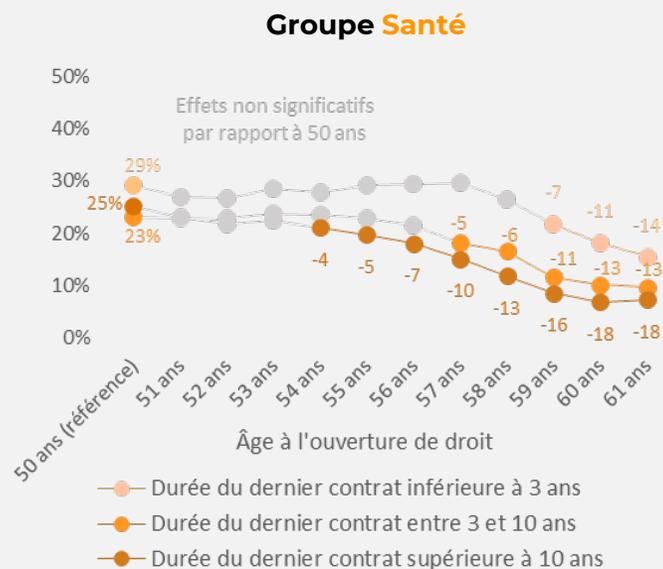
# UN EFFET ÂGE QUI DEPEND DE L'ANCIENNETÉ DANS L'EMPLOI PERDU

**4 allocataires sur 10 des groupes santé et CDI occupaient leur emploi depuis plus de 10 ans** avant l'ouverture de leur droit. **Entre 58 et 61 ans**, il y a une **hausse du nombre d'ouvertures de droits** de ces allocataires (Unédic, Les entrées à l'Assurance chômage à l'approche de la retraite, 2024).

Un **effet âge décuplé** pour ces allocataires :

- intervient plus tôt : dès 54-55 ans → avant la hausse des ouvertures de droit entre 58 et 61 ans
- intensité de la chute plus forte

## EFFETS ESTIMÉS DE L'ÂGE SUR LE TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI DURABLE À 12 MOIS



Source : Unédic, Fichier national des allocataires (FNA) ; Déclaration sociale nominative de France Travail (DSN-FT)  
 Champ : ouvertures de droit au régime général en 2022 d'allocataires âgés entre 50 et 61 ans, restreint aux personnes susceptibles d'accéder à un emploi identifié dans la DSN-FT (Encadré 3, voir publication), France métropolitaine  
 Lecture : le taux d'accès à l'emploi durable est significativement plus faible de 10 points à 57 ans par rapport à 50 ans pour les allocataires du groupe « CDI » dont l'ancienneté dans l'emploi précédent s'élevait à plus de 10 ans.  
 Note : sont significatives par rapport à la référence à 5 % ou moins, les modalités où un écart est indiqué (méthode Encadré 4, voir publication). La valeur de la référence (en %) correspond au taux moyen d'accès à l'emploi durable observé des allocataires âgés de 50 ans à chaque niveau d'ancienneté.

# L'ACCÈS À L'EMPLOI DURABLE DES BÉNÉFICIAIRES DU CSP CHUTE AUSSI AVEC L'ÂGE

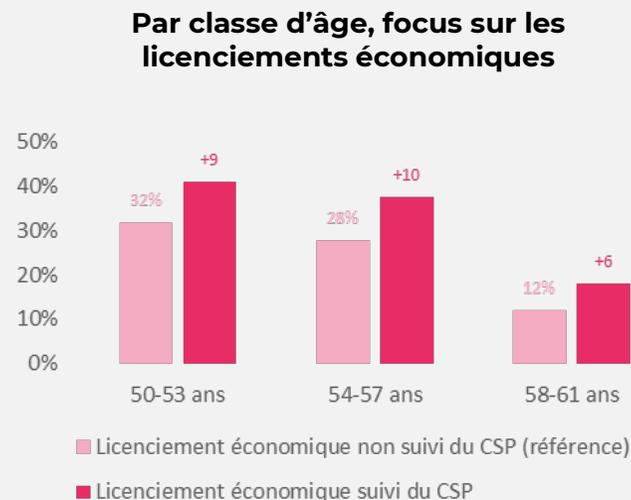
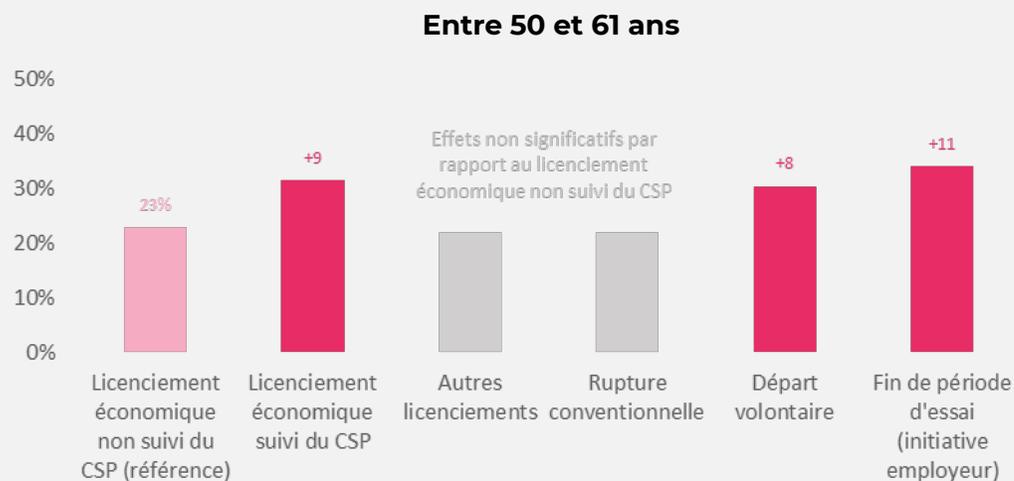
Environ **60 % des licenciés économiques** du groupe **CDI** sont **bénéficiaires du CSP**, soit 13 % des allocataires du groupe.

Leur **accès à l'emploi durable** est significativement **supérieur de 9 points** par rapport aux licenciés économiques non bénéficiaires (par choix ou car les conditions ne sont pas réunies), mais **chute aussi avec l'âge**.

## Le CSP (contrat de sécurisation professionnelle)

- dispositif proposé à certains licenciés économiques (entreprise de moins de 1 000 salariés, ou redressement ou liquidation judiciaire)
- accompagnement personnalisé et intensif
- allocation journalière plus avantageuse la 1<sup>ère</sup> année, prime de reclassement en cas de reprise d'un emploi durable dans les 10 mois
- financement du dispositif en échange d'une partie de l'indemnité de préavis de licenciement (jusqu'à 3 mois de salaire)

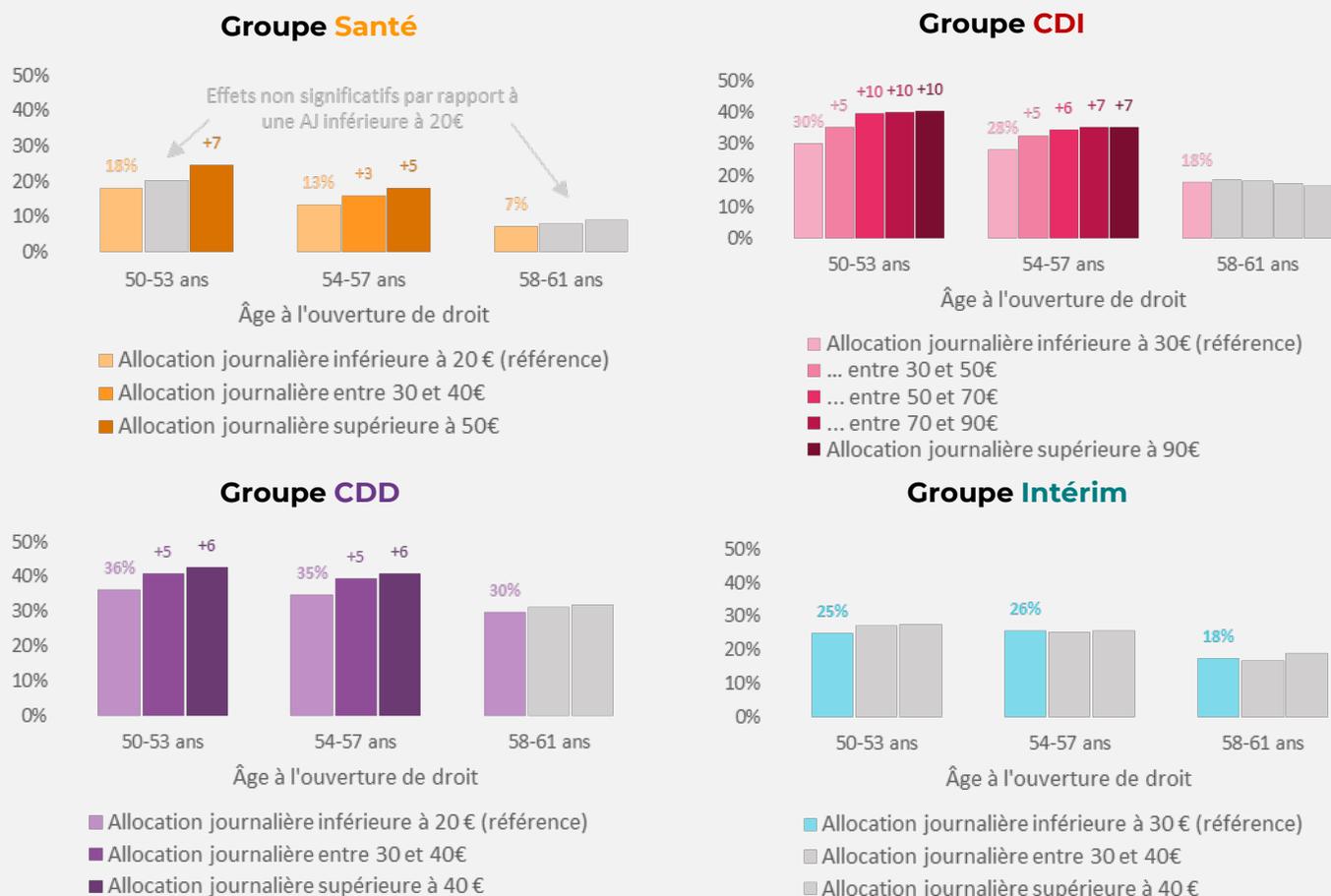
## EFFETS ESTIMÉS DU MOTIF DE FIN DU CDI SUR LE TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI DURABLE À 12 MOIS, POUR LE GROUPE CDI



Source : Unédic, Fichier national des allocataires (FNA) ; Déclaration sociale nominative de France Travail (DSN-FT)  
 Champ : ouvertures de droit au régime général en 2022 d'allocataires âgés entre 50 et 61 ans, restreint aux personnes susceptibles d'accéder à un emploi identifié dans la DSN-FT (cf Encadré 3, voire publication), France métropolitaine, du groupe "CDI"  
 Lecture : le taux d'accès à l'emploi durable est significativement plus élevé de 8 points pour les allocataires du groupe « CDI » dont le contrat a pris fin à la suite d'un départ volontaire par rapport aux allocataires licenciés économiques non bénéficiaires du CSP (graphique A).  
 Note : sont significatives à 5 % ou moins par rapport à la référence, les modalités où un écart est indiqué (méthode Encadré 4, voire publication). La valeur de la référence (indiquée en %) correspond au taux moyen d'accès à l'emploi durable observé des allocataires licenciés économiques bénéficiant du CSP, et à chaque tranche d'âge pour le graphique B.

# UNE CHUTE PLUS FORTE POUR LES ALLOCATAIRES AVEC LES ALLOCATIONS LES PLUS ÉLEVÉES

## EFFETS ESTIMÉS DU MONTANT DE L'ALLOCATION JOURNALIÈRE SUR LE TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI DURABLE À 12 MOIS, SELON L'ÂGE



**Jusqu'à 57 ans, une allocation journalière (AJ) plus élevée est le signe d'un meilleur accès à l'emploi durable.**

**À 58-61 ans, ce meilleur accès à l'emploi durable disparaît** (différences non significatives).

### Le montant de l'allocation journalière (AJ) représente :

- Le salaire perdu, qui lui-même représente en partie le type d'emploi perdu (niveau de responsabilité, rareté des compétences...)
- Les ressources financières de l'allocataire (ou une partie seulement pour ceux qui ont d'autres sources de revenus)

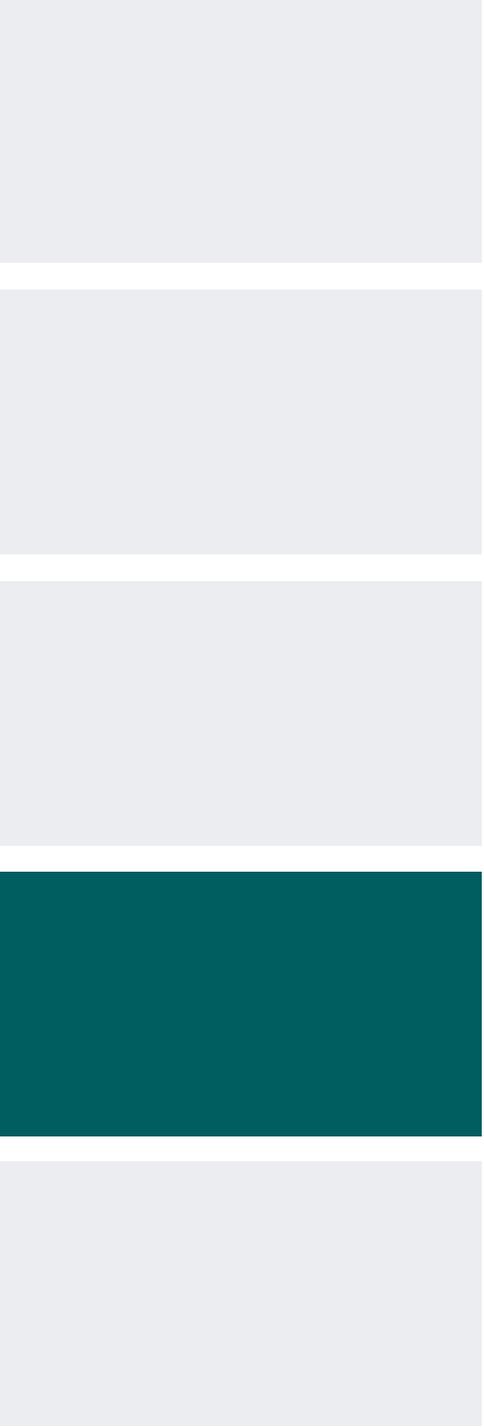
Une AJ de 50 € (indemnisation de 1500 € pour un mois complet) équivaut à un revenu mensuel perdu d'environ 2 650 € brut sans interruption.

Source : Unédic, Fichier national des allocataires (FNA) ; Déclaration sociale nominative de France Travail (DSN-FT)

Champ : ouvertures de droit au régime général en 2022 d'allocataires âgés entre 50 et 61 ans, restreint aux personnes susceptibles d'accéder à un emploi identifié dans la DSN-FT (Encadré 3, voir publication), France métropolitaine

Lecture : le taux d'accès à l'emploi durable est significativement plus élevé de 7 points pour les allocataires du groupe « santé » âgés de 50 à 53 ans dont l'allocation journalière est supérieure à 50 € par rapport aux allocataires âgés de 50 à 63 ans dont l'allocation journalière est inférieure à 20 €.

Note : sont significatives à 5 % ou moins par rapport à la référence, les modalités où un écart est indiqué (méthode Encadré 4, voir publication). La valeur de la référence (indiquée en %) correspond au taux moyen d'accès à l'emploi durable observé des allocataires avec une allocation journalière inférieure à 20 € ou 30 € selon le groupe, à chaque tranche d'âge.



**LES PISTES EXPLICATIVES**  
**de cet effet négatif de l'âge**

# UNE ÉVOLUTION DES PRÉFÉRENCES AVEC L'ÂGE

Plus les allocataires sont âgés, plus ils privilégient des emplois qui peuvent leur apporter de la flexibilité.

- Or, par exemple en IDF, les métiers les plus en tensions sont ceux les plus éloignés du lieu de résidence.

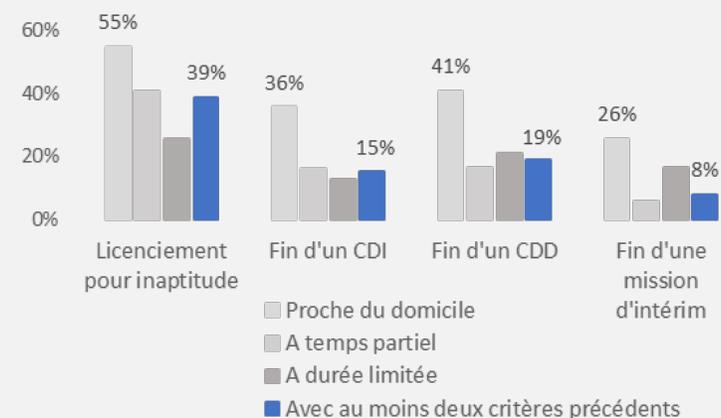
(Insee Analyses Île-de-France, Les métiers en forte tension en Île-de-France, 2022)

Diverses raisons

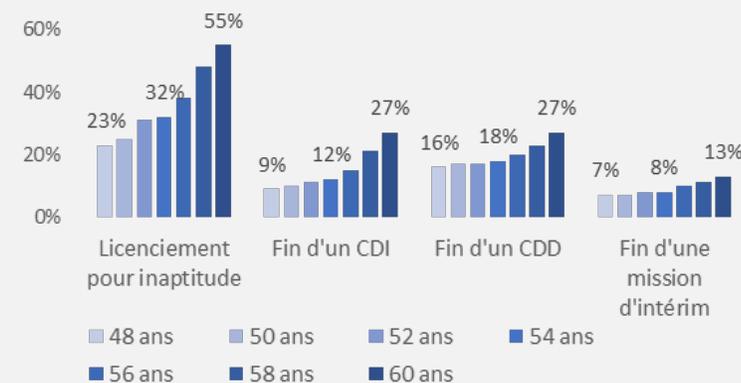
- dégradation de l'état de santé
- autres contraintes personnelles (proche aidant...)
- aspirations différentes pour les fins de carrière ?

## CRITÈRES DE RECHERCHE D'EMPLOI DÉCLARÉS LORS DE L'INSCRIPTION À FRANCE TRAVAIL, SELON LE MOTIF DE FIN DE CONTRAT

Entre 48 et 61 ans, part des allocataires qui déclarent chercher un emploi...



Par âge, part des allocataires qui déclarent chercher au moins 2 des 3 critères



Source : Unédic, MIDAS  
 Champ : ouvertures de droit au régime général en 2022 dont l'inscription à France Travail la plus proche se situe entre 48 et 61 ans.  
 Lecture : 55 % des allocataires ayant ouvert un droit à la suite d'un licenciement pour inaptitude physique s'étant inscrits à France Travail entre 48 et 61 ans déclarent chercher un emploi proche de leur domicile (graphique gauche). Parmi ces derniers inscrits à 48 ans, 23 % déclarent chercher un emploi avec au moins deux des critères suivants : temps partiel, proximité du domicile, contrat à durée limitée (graphique droite).  
 Note : Les allocataires qui cherchent un emploi à moins de 30 min ou de 20 km sont considérés comme à la recherche d'un emploi proche de leur domicile. Les 4 groupes (motif de fin de contrat) ne correspondent pas aux groupes étudiés lors de cette note (sources de données différentes).

# UN ACCÈS À LA FORMATION EN BAISSÉ AVEC L'ÂGE

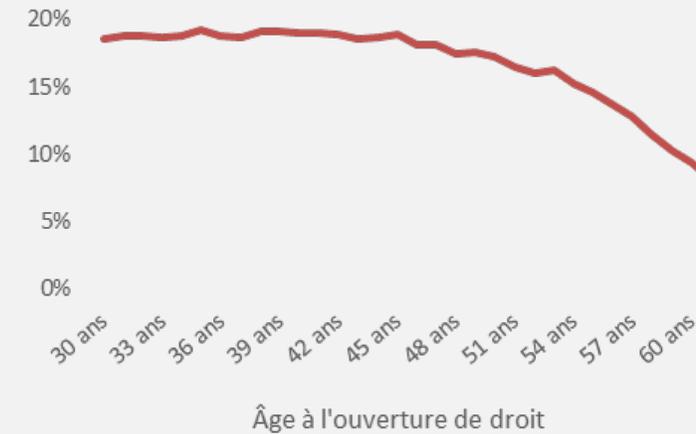
Une **érosion de l'accès à la formation à partir de 45 ans**, qui s'accélère ensuite.

Or, la littérature met en avant une **corrélation positive entre formation et accès à l'emploi**.



Les formations, notamment celles longues, mettent parfois du temps à démarrer (temps de l'émergence du besoin, délais administratifs...). Le modèle utilisé dans cette étude ne permet pas d'apporter d'éclairage à cette question.

TAUX D'ACCÈS À LA FORMATION 12 MOIS APRÈS L'OUVERTURE DE DROIT



Source : Unédic, Fichier national des allocataires (FNA)  
Champ : ouvertures de droit au régime général en 2022

Lecture : 19 % des allocataires ayant ouvert un droit chômage à 30 ans ont accédé à une formation dans les 12 mois qui ont suivi.

# DES DISCRIMINATIONS À L'EMBAUCHE

## Des raisons discriminatoires souvent évoquées

- Les employeurs anticiperaient une moindre productivité des seniors.
- ressenti partagé par les personnes seniors (dans l'emploi ou la recherche d'emploi)

## Que dit la littérature économique à ce sujet ?

Existe-t-il un lien entre productivité et âge ?

## Résumé de deux papiers de France Stratégie (Discriminations selon l'âge, document de Travail, 2018 ; Les seniors, l'emploi et la retraite, 2018)

- les travaux sur les questions de productivité, anciens, **ne confirment pas cet à priori**
- à l'inverse, les travaux mettent en avant une « **hausse de la productivité dans les entreprises mettant en place des équipes intergénérationnelles** »
  - complémentarité entre les compétences des jeunes et des seniors

# LA PROXIMITÉ À LA RETRAITE À PARTIR DE 58-59 ANS

Une **situation financière plus soutenable** pourrait influencer sur les **démarches de recherche d'emploi**

- chute avec l'âge plus forte pour les AJ les plus élevées

Une **raréfaction des offres d'emploi** à destination de ces profils, aux AJ plus élevées.

**Rémunérations élevées** en fin de carrière, **un frein ?**

- les taux d'accès à l'emploi durable des AJ les plus élevées ne sont jamais significativement plus faibles

→ **difficulté de conclure**

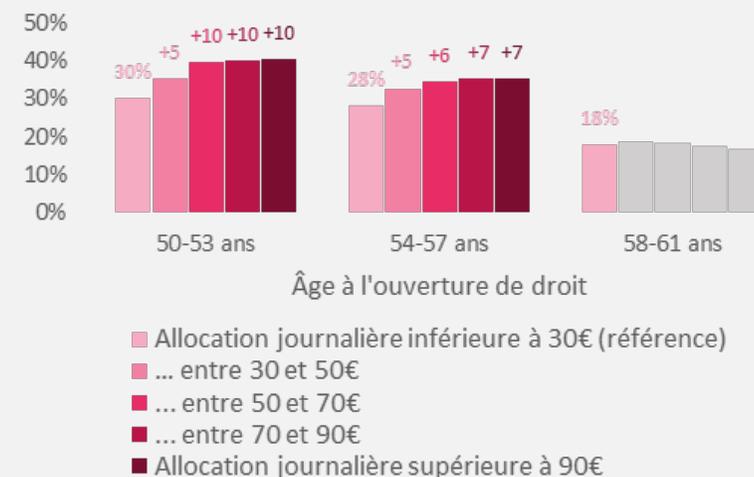
## France Travail et Apec, Les cadres seniors demandeurs d'emploi : pratiques et difficultés de recherche d'emploi, 2022

DE qui font le moins de concessions et peu de démarches de recherche d'emploi...

- surreprésentés (+) par les personnes âgées de 60 ans ou plus
- sous-représentés (-) par les personnes en situation d'urgence financière

Un tiers des DE déclare avoir connu des difficultés liées à la rémunération proposée, mais la moitié se déclare prête à faire des concessions à ce propos.

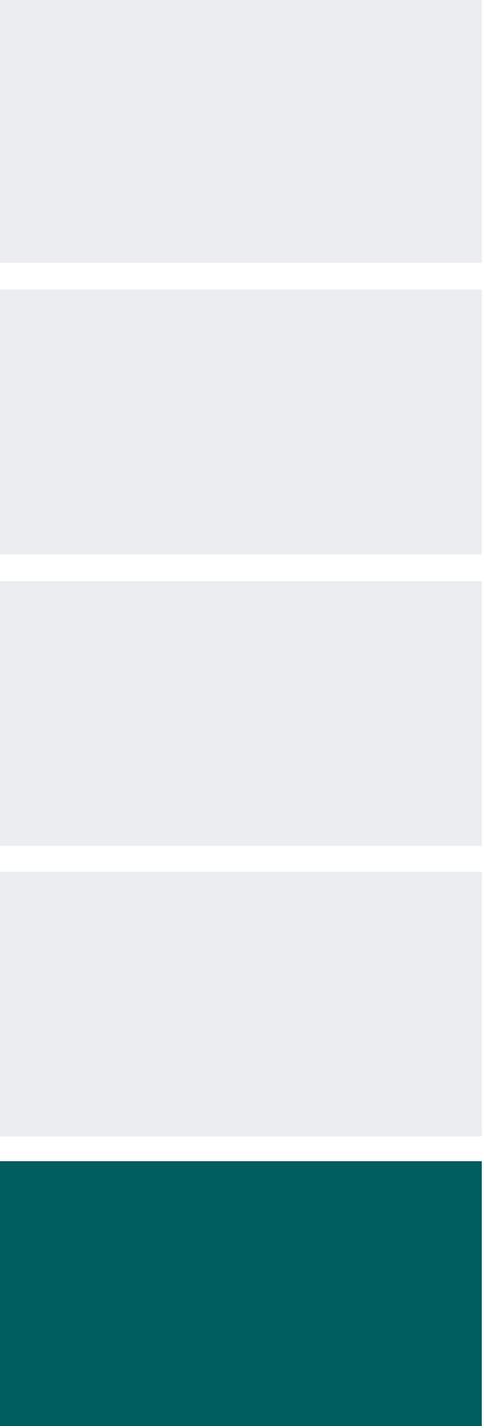
## EFFETS ESTIMÉS DU MONTANT DE L'ALLOCATION JOURNALIÈRE SUR LE TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI DURABLE À 12 MOIS, SELON L'ÂGE, DU GROUPE CDI



Source : Unédic, Fichier national des allocataires (FNA) ; Déclaration sociale nominative de France Travail (DSN-FT)

Champ : ouvertures de droit au régime général en 2022 d'allocataires âgés entre 50 et 61 ans, restreint aux personnes susceptibles d'accéder à un emploi identifié dans la DSN-FT (Encadré 3, voir publication), France métropolitaine, groupe CDI

Lecture : le taux d'accès à l'emploi durable est significativement plus élevé de 10 points pour les allocataires du groupe « CDI » âgés de 50 à 53 ans dont l'allocation journalière est supérieure à 50 € par rapport aux allocataires âgés de 50 à 63 ans dont l'allocation journalière est inférieure à 30 €. Note : sont significatives à 5 % ou moins par rapport à la référence, les modalités où un écart est indiqué (méthode Encadré 4, voir publication). La valeur de la référence (indiquée en %) correspond au taux moyen d'accès à l'emploi durable observé des allocataires avec une allocation journalière inférieure à 30 €, à chaque tranche d'âge.



# LES ÉLÉMENTS CLÉS à retenir

# À RETENIR

- **350 000 allocataires âgés de 50 à 65 ans ont ouvert un droit en 2022. Ils sont répartis dans 5 groupes, qui mettent en lumière la diversité de leurs profils** : santé, particulier employeur, CDI, CDD et intérim. Les deux premiers groupes s'avèrent par ailleurs caractéristiques des allocataires seniors.
- **L'accès à un emploi durable varie du simple au double selon les différents profils d'allocataires seniors.** Ainsi, seuls 16 % des allocataires du groupe santé avaient accédé à un emploi durable 12 mois après leur ouverture de droit, contre 28 % pour l'ensemble des allocataires seniors.
- **La présence d'un « âge pivot » autour de 56 ans marque le début d'une chute du taux d'accès à l'emploi durable avec l'âge.** Cette baisse concerne chaque groupe (à partir de 58 ans pour le groupe intérim), mais touche davantage les allocataires des groupes santé et CDI, avec un taux d'accès à l'emploi durable divisé par plus de 3 entre 50 et 61 ans (vs. 2 pour les groupes CDD et intérim).
- **Une ancienneté élevée dans l'emploi perdu avant l'entrée au chômage apparaît comme un facteur clé pour comprendre l'intensité de cette chute.** Celle-ci s'amorce plus tôt, dès 54-55 ans, pour les allocataires qui occupaient leur CDI depuis plus de 10 ans. Entre 50 et 61 ans, leur baisse est environ 1,75 fois plus forte que celle des allocataires qui occupaient leur CDI depuis 3 à 10 ans.
- **De nombreuses pistes explicatives peuvent être citées.** Il peut par exemple se poser des **difficultés d'appariement** entre les emplois recherchés et ceux proposés (recherche de flexibilité, faible formation). La problématique doit aussi être abordée du côté employeur, avec des possibles **discriminations à l'embauche**. Enfin, à partir de 58-59 ans pourraient s'ajouter des problématiques relatives à la **proximité avec la retraite**.